

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 SEPTEMBRE 2013

L'après-midi 2013 et le mercredi 04 septembre à 18h45, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence COSTA, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Maryline WAGNER.

Messieurs Jean-Paul NEUFMARS, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Bruno VIALATTE.

Absents excusés : Madame Houria GOMEZ, Monsieur Michel DONOLATO.

Madame Houria GOMEZ a donné pouvoir à Madame Laurence COSTA.

Monsieur Michel DONOLATO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul NEUFMARS.

Absente : Madame Laurence CLOT.

Madame Maryline WAGNER a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2013 est lu et approuvé à l'unanimité.

SOLLICITATION DE LA DOTATION D'AMENDE DE POLICE 2013

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'aménagement nécessaires pour la sécurité routière sur la route départementale 74 à l'intérieur de l'agglomération. Le Maire présente l'avant projet réalisé par le cabinet d'étude Naldéo de Montélimar qui prévoit notamment un plateau ralentisseur, des marquages au sol, ainsi que du mobilier urbain pour sécuriser la circulation des cyclistes et des piétons sur les trottoirs. Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux est estimé à 124 540 € HT soit 148 949,84 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite une aide du département au titre des amendes de police relatives à la circulation routière 2013. Lors de la réunion du 17 Juin 2013 du comité cantonal de programmation du canton de Marsanne, la répartition proposée par le comité a validé une somme de 2 200 € pour la commune de la Coucourde.

RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER LA MAISON DE MONSIEUR WYSS

Le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération a étudié un projet de raccordement au réseau basse tension pour alimenter la construction de Monsieur WYSS, Rue Royale, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

- Dépenses prévisionnelles TTC : 6 165,62 €
- Plan de financement prévisionnel par le SDED : 4 151,80 €
- Forfait communal : 2 013,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- approuver le projet établi par le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme, Maître d'ouvrage, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre de SDED et EDF,
- approuver le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif d'actualisation. Dans le cas où le décompte excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement,
- s'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur d'Energie SDED.

Monsieur WYSS s'engage par la signature d'une convention au remboursement du forfait communal (car extension inférieure à 100 mètres et raccordement d'une seule maison).

REVISION STATUAIRE ET DESIGNATION DES ELECTEURS POUR COMPOSER LE COMITE SYNDICAL DU SDED

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 12 juillet 2013, lui notifiant la délibération du Comité syndical du 14 juin 2013 relative à la révision des statuts du Syndicat, dont la commune est membre. Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Monsieur le Préfet de la Drôme a acté la dissolution des quinze Syndicats Intercommunaux d'Energies (SIE), qui constituent, pour partie, le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

1. Révision des statuts d'Energie SDED :

En conséquence, et conformément à l'article 61-I de la loi sur la Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010, le Comité syndical d'Energie SDED, réuni le 14 juin 2013, a décidé, à l'unanimité, de modifier les statuts du Syndicat et plus précisément, l'article 5 Chapitre 1 sous chapitre 1, définissant le mode d'élection des délégués au Comité syndical.

Conformément aux articles L.5711-1, L.5212-16, L.5211-20, et L.5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée favorable. La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral.

2. Désignation des délégués au Comité syndical :

Ce Comité sera composé, notamment, d'un collège comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants. Les délégués sont élus par les électeurs désignés par leur commune à raison :

- 1 électeur si la population de la commune est inférieure à 100 habitants,
- 2 électeurs si la population de la commune est égale ou supérieure à 100 habitants.

Les électeurs de chaque Territoire Rural de l'Énergie (TRE) seront convoqués par le Président du Syndicat départemental, afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au Comité d'Énergie SDED.

Ce scrutin désignera ainsi les délégués appelés à représenter notre TRE « Marsanne » et à siéger au Comité syndical, à raison de :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants affectés, lorsque la population du TRE est inférieure à 5 000 habitants,
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants affectés, lorsque la population du TRE est inférieure à 10 000 habitants,
- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants affectés, lorsque la population du TRE est égale ou supérieure à 10 000 habitants.

La commune comptant 999 habitants (population totale) et relevant du collège « D », doit désigner 2 électeurs qui participeront à l'élection des délégués du TRE de « Marsanne » à laquelle appartient notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme dont le texte est conforme à celui adopté par le Comité syndical d'Énergies SDED, désigne pour participer à la désignation des délégués devant siéger au Comité syndical Messieurs Jean-Luc ZANON et André ŒIL, électeurs pour représenter la commune de La Coucourde et participer à l'élection des délégués du TRE de l'Énergie de « Marsanne » auquel appartient la commune, ayant obtenu la majorité des suffrages, autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

1. Travaux extérieurs :

- Des devis seront demandés pour les travaux de réfection du marquage au sol de la signalisation routière.
- Les travaux de voirie du programme 2013 sont terminés (coût : 60 879.99 € TTC).
- Le balayage des graviers de la voirie du lotissement Fondchaud a été réalisé ; cette opération sera aussi effectuée sur les voies communales de Savasse, de Boussier et la rue Royale à Derbières.
- Les services techniques de la commune ont procédé à la réfection des marquages au sol des places de stationnement sur tous les parkings du village ainsi que de tous les ralentisseurs.

- Lutte contre l'ambrosie : le référent communal pour l'ambrosie, Monsieur Jean-Paul NEUFMARS, a fait un état des lieux de notre village. Les propriétaires de parcelles infestées par l'ambrosie sont dans l'obligation de détruire les plants. Les services techniques municipaux se sont occupés des bords de chemins communaux.

2. Communication Site Internet

- Le nombre des visites du site Internet de la commune reste stable : 21 000 connexions par an, 1 800 connexions au mois d'août.

3. Agence Postale Communale

- La moyenne de la fréquentation de l'APC de LA COUCOURDE est d'une trentaine de personnes par matinée.

INFORMATIONS

Présentation des rapports d'activités pour l'année 2012 reçus en Mairie au mois de juillet 2013

1. Rapport d'activités 2012 du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED)

Ce rapport qui permet de retracer l'activité du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) pour l'année 2012 est présenté aux membres du Conseil Municipal par le Maire ; il est lu et commenté. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2012 du SDED. Ce document est mis à disposition du public au secrétariat de Mairie (accueil du public).

2. Rapports d'activités 2012 de la Communauté d'Agglomération Montélimar-Sésame

Ce rapport qui permet de retracer l'activité de la Communauté d'Agglomération Montélimar-Sésame pour l'année 2012 est présenté aux membres du Conseil Municipal par le Maire ; il est lu et commenté. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2012 de la Communauté d'Agglomération Montélimar-Sésame. Ce document est mis à disposition du public au secrétariat de Mairie (accueil du public).

3. Rapport d'activités 2012 du Syndicat Intercommunal des Eaux Drôme Rhône (prix et qualité de l'eau)

Ce rapport qui permet de retracer l'activité du Syndicat Intercommunal des Eaux Drôme Rhône pour l'année 2012 est présenté aux membres du Conseil Municipal par Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ, Adjoint au Maire et délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux Drôme Rhône ; il est lu et commenté. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2012 du Syndicat Intercommunal des Eaux Drôme Rhône. Ce document est mis à disposition du public au secrétariat de Mairie (accueil du public).

4. Rapport d'activités 2012 du CNPE de CRUAS MEYSSE

Ce rapport qui permet de retracer l'activité du CNPE de CRUAS MEYSSE pour l'année 2012 est présenté aux membres du Conseil Municipal par Monsieur André ŒIL,

Conseiller municipal délégué à la sécurité ; il est lu et commenté. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2012 du CNPE de CRUAS MEYSSE. Ce document est mis à disposition du public au secrétariat de Mairie (accueil du public).

Dans le cadre du SAIP (Système d'Alerte et d'Information pour la Population) et faisant suite à la remarque formulée par la commune de LA COUCOURDE sur l'insuffisance sonore de l'actuelle sirène d'alarme de la centrale nucléaire, le CNPE de CRUAS-MEYSSE va procéder à l'installation d'une sirène d'alarme à Derbières.

5. Rapport d'activités 2012 du Syndicat des Portes de Provence

Ce rapport qui permet de retracer l'activité du Syndicat des Portes de Provence pour l'année 2012 est présenté aux membres du Conseil Municipal par Madame Jeannine GUIGON, Conseillère municipale déléguée au Syndicat des Portes de Provence ; il est lu et commenté. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2012 du Syndicat des Portes de Provence. Ce document est mis à disposition du public au secrétariat de Mairie (accueil du public).

La rentrée scolaire 2013/2014 s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les effectifs sont stables : 112 élèves répartis en 5 classes : 26 en maternelle, 23 en classe de CP, 21 en CE1 et CE2, 21 en classe de CM1, 21 en classe de CM2.

Monsieur LESEIGNEUR assure le poste de direction pendant les congés de maternité de Mme GIRAUD.

Monsieur DELHOMME remplace Mme GIRAUD. Madame CIEPLINSKI remplace Mme CHAMONTIN.

Le budget municipal alloué à l'école primaire de LA COUCOURDE pour l'achat des fournitures scolaires est de 5200 € soit environ 45 € par enfant.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 4 septembre 2013

Le Maire

Jean-Luc ZANON